



DEMANDE RESERVATION SALLE MULTIGENERATIONNELLE

Je soussigne(e)

Domicilié(e) à :

Téléphone : Fixe : Portable :

Courriel :

Catégorie demandeur : Particulier Association Entreprise
 Saint-Julien CdC Norge et Tille Extérieur

Si manifestation : But lucratif oui non

Pour l'application des conditions financières de mise à disposition (habitant Saint-Julien, association, ...), joindre un justificatif de domicile récent (facture EDF, quittance, ...). Aucun réservataire ne peut servir de prête-nom à une autre personne, sous peine d'application des pénalités prévues dans le règlement intérieur.

Sollicite la mise à disposition de la salle multigénérationnelle de Saint-Julien :

Week-end du au du vendredi 14 heures au lundi 12 heures

Petite salle Petite salle + cuisine
 Grande salle Grande salle + cuisine

Journée du de 8 heures à 18 heures

Petite salle Grande Salle

Objet de la demande :

Nombre de personnes : debouts assis Attablés

Si utilisation de la cuisine, présence d'un traiteur : oui non

Animation musicale prévue : oui non

Condition de restitution des lieux :

La salle et ses abords doivent être rendus en l'état de propreté déterminé lors de l'état des lieux d'entrée. Dans le cas contraire, des pénalités pourront être appliquées.

Repas :

Pour l'utilisation de la cuisine, la présence d'un traiteur est obligatoire, hors dérogation accordée par la mairie (les coordonnées et numéros d'agrément vous seront demandés).

Mobilier :

Demande de mise à disposition de mobilier oui non
 Demande d'installation par les agents municipaux oui non

Assurance responsabilité civile :

L'utilisateur devra justifier d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers pendant l'utilisation de la salle.

Le demandeur :

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle multigénérationnelle
- Certifie l'exactitude des renseignements fournis
- Est informé que la présente demande ne constitue pas une promesse de mise à disposition. Cette dernière ne sera effective qu'après accord de la mairie et établissement d'une convention de mise à disposition dûment signée des deux parties et accompagnées des pièces justificatives requises.

Fait à Saint-Julien, le

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)